

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze février,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 13h30 à la salle Rébory, domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	11 + 4	15
Total des voix : 21		

Date de convocation
15/02/2024

Délibération
n°24_02_B1_08

Etaient présents :

7 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Antoine FAURE** (Aups)

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) et **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération)

1 représentants des départements (2 voix) : **Claude BONDIL** (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence)

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (3 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**

Ont donné pouvoir :

2 Porteurs d'1 voix : **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à **Paul CORBIER** ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à **Michèle BIZOT-GASTALDI**,

1 Porteur de 2 voix : **Nathalie PEREZ-LEROUX** (Conseil départemental du Var) à **Antoine FAURE**,

1 Porteur de 3 voix : **Georges BOTELLA** (Conseil régional) à **Jean-Charles BORGHINI**.

Gestion des espèces exotiques envahissantes : étude et expérimentations de lutte contre l'élodée du Canada et actualisation des fiches pédagogiques

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon,

Le Président expose,

En 2020, un stage sur la « stratégie de gestion relative aux plantes exotiques envahissantes du bassin versant du Verdon » a permis de mettre en exergue 4 espèces émergentes présentes, une 5^{ème} espèce a été découverte depuis. La Renouée du Japon, la Berce du Caucase, la Balsamine de l'Himalaya et la Balsamine de Balfour, l'Elodée du Canada constituent une vraie menace d'un point de vue écologique et de la santé publique. Les résultats observés ont permis de dégager des tendances pour une stratégie de gestion pour le bassin versant :

- Les cinq espèces feront l'objet d'actions spécifiques de lutte
- De plus, des actions plus ponctuelles pourront avoir lieu sur les autres espèces dans le cas de préservation de sites naturels particuliers ou d'espèces rares ou protégées
- Un axe important sera aussi consacré à la sensibilisation des collectivités et particuliers concernant la problématique des espèces exotiques envahissantes

Un programme d'actions a été réalisé pour la période 2022–2026.

Cette troisième année prévoit une intervention sur l'Elodée du Canada présente dans la baie de Quinson et le début des basses gorges (communes de Quinson et Montmeyan). Pour ce faire l'EPAGE Verdon prévoit de faire réaliser une étude sur la dynamique d'envahissement (affiner l'état des lieux et proposer une stratégie) ainsi que des expérimentations d'arrachage dans les basses gorges afin de limiter son expansion en aval et la colonisation de la retenue d'Esparron. Les interventions envisagées dans ce dossier correspondent à des sites de priorité 1 situés en aval immédiat du barrage de Quinson avec un risque important de dissémination à l'aval.

En 2018 le syndicat mixte du Parc naturel régional du Verdon a édité un guide pratique « Espèces exotiques envahissantes – Connaitre et lutter contre les espèces envahissantes des milieux aquatiques du bassin versant du Verdon ». Aujourd'hui, il est nécessaire d'actualiser ce guide car de nouvelles espèces végétales et animales sont apparues dans le bassin du Verdon. Une reprise de certaines fiches est également nécessaire car des erreurs ont été relevées.

Etude et expérimentations de lutte contre l'élodée du Canada :

Coût total TTC 36 288 €

Agence de l'eau (30 %) 10 886 €

Région (30 %) 10 886 €

Autofinancement (40%) 14 516 €

REÇU EN PREFECTURE

le 21/02/2024

Application agréée E-legalite.com

75_PL-004-250401072-20240215-DEL24_02_B1

Actualisation du guide sur les espèces envahissantes :

Coût total TTC : 3 000 €

Agence de l'eau (30 %) 900 €

Région (30 %) 900 €

Autofinancement (40%) 1 200 €

Coût total TTC de l'action : 39 288 €

Agence de l'eau (30 %) 11 786 €

Région (30 %) 11 786 €

Autofinancement (40%) 15 716 €

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'approuver l'opération ainsi présentée et ses plans de financement,
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers,
- d'autoriser le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de ces opérations.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le

Pour extrait conforme

Le Président

Bernard CLAP

NATUREL

REGIONAL DU

VERDON

DEL24_02_B1_08

